

# Protocole d'accord

**PROJET**

Entre :

- M. ██████████ CHEMIN DE LA GENESTIERE - 84 380 MAZAN
- Et
- LA COMMUNE DE MAZAN - 66 Bd de la Tournelle - 84 380 MAZAN

## IL EST TOUT D'ABORD RAPPELE CE QUI SUIIT

Monsieur ██████████ est propriétaire non occupant d'une habitation située 83 Boulevard de la Tournelle sur la commune de MAZAN (84380).

Le 26 juillet 2022, lors d'une journée à fort vent, les branches des platanes de grande hauteur, situées sur le boulevard de la Tournelle à 2,00 m. de son habitation, balayent sa toiture et endommagent le débord de toit en provoquant également la chute de tuiles.

Les constatations sont les suivantes :

- Le débord de toit est impacté de quelques tuiles cassées,
- Des tuiles sont manquantes au niveau des génoises dues à leur chute,
- La gouttière est pleine de débris de tuiles cassées et l'eau déborde.

Les arbres qui ont provoqué les désordres sur la toiture de M. ██████████ sont de la propriété de la commune de MAZAN.

## IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT

La commune de MAZAN s'engage à prendre en charge intégralement la réfection partielle de la toiture de M. ██████████ selon le devis MG CONSTRUCTIONS du 01/10/2022 pour un montant total TTC de 1 419,00 euros TTC

Envoyé en préfecture le 15/02/2023

Reçu en préfecture le 15/02/2023

Publié le

ID : 084-218400729-20230209-DEL2023\_02\_08-DE



En contrepartie des présentes, les parties se déclarent intégralement satisfaites et remplies de tous leurs droits en raison du litige objet de cette transaction.

La présente transaction est réglée par les dispositions des articles 2044 et suivants du Code Civil et est donc revêtue, conformément aux termes de l'article 2052 du même Code, de l'autorité de la chose jugée.

Fait à MAZAN, le

Monsieur

[REDACTED]

COMMUNE DE MAZAN